

Compte Rendu Comité Syndical du 6 Février 2017

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 6 Février 2017 à 18h à Privas (antenne du Syndicat) et en visioconférence à Davézieux (Vidalon), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 6 Février 2017 (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
ALLEFRESDE Laurence	Conseil Départemental		
BALTHAZARD Catherine	Communes isolées		
BARBARY Paul	SM du conservatoire Ardèche Musique et Danse	Présent	
BARRY Paul	CA Valence Romans Agglo	Présent	
BERNARD Jérôme	CAPCA	Présent	
BOURGEAIS David	Communes isolées		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	Présente	
BOYER Aïda	C.A du Bassin d'Annonay	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
CAUSSE René	SEBV du Chassezac		
CHAMBON Dominique	Communes isolées	Présent	
CHAZE Max	Conseil Départemental		
CLUTIER Francis	SITHERE		
CLUZEL Michel	CdC Pays de l'Hermitage Tournonais	Présent	
CROS Samuel	SEBP	Présent	
CUER Éric	CdC Barrès-Coiron		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental	Présent	
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche	Présent	
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolées	Présent	
GIRAUD Pascale	Commune isolées		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolées		
GRANGE Louis	Commune isolées	Présent	
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	Le Teil	Présent	
LARUE Francis	CA Valence Romans Agglo	Présent	
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolées	Présent	
LOUCHE Alain	CAPCA	Présent	
LOUCHE Barnabé	CAPCA		
MONTCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo	Présent	
NOUGIER Luc	Commune isolé	Présent	
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie	Présente	
PETITJEAN Gilbert	Commune isolées	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
POT Laurent	CdC Berg et Coiron		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte	Présente	
SARTRE Jacques	CdC du Vinobre	Présent	
SAUSSET Frédéric	Conseil Départemental		Pouvoir à Mme Laetitia Bourjat
SENECLAUZE Bruno	CdC Pays de l'Hermitage Tournonais	Présent	

TAULEIGNE Lise	SEBA		
TERRASSE Pascal	SDEA		
THOMAS Alain	C.A du Bassin d'Annonay		Pouvoir à Mme Aïda BOYER
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche	Présent	
TOURETTE Mallaita	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	

Assistaient également en tant qu'invités : Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon, Garlann Nizon, Bertrand Cochard, Renaud Vincent, Athénée Roubin, Frédéric Jacouton, Stéphane Jeannin.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h.

1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 24 Octobre 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 20 Décembre 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- Débat d'orientation budgétaire 2017

M. Le Président donne la parole à Mme Stella BSERENI vice-présidente aux finances afin de présenter le Débat d'Orientation Budgétaires dont voici les points :

Section de fonctionnement :

Les **dépenses de personnel** (chap. 012) évoluent de 0,5% du fait des éléments suivants :

- Recrutement de 7 agents courant 2016 (coût sur 12 mois en 2017 au lieu de quelques mois en 2016) :
 - o Recrutement de deux emplois d'avenirs
 - o Recrutement de deux alternants en licence réseau
 - o Recrutement de deux contrats à durée déterminée
 - o Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion
- Avancements de grade et d'échelon,
- Augmentation du point d'indice,
- Nombreuses augmentations de charges patronales,
- Départ d'un agent de catégorie A non remplacé,

- 7 Agents ayant leurs contrats qui arrivent à échéance en 2017 seront transférés sur l'EPIC des Inforoutes.

Les **charges générales de fonctionnement** (chap. 011), restent stables par rapport à l'exercice précédent (augmentation de 1,6%).

Les **autres charges de gestion courante** (chap 65) correspondant aux indemnités des élus, elles sont stables par rapport à 2016

Les **charges financières** (chap 66) correspondant aux intérêts de l'emprunt contracté en 2016 par le SMI sont stables

Les **charges exceptionnelles** (chap 67) correspondant à des charges à annuler sur exercices antérieurs sont budgétées à titre préventif.

Les **dépenses imprévues** (chap 022) sont budgétées cette année afin de répondre aux besoins urgents de type recrutement pour absence.

Les **opérations d'ordre** correspondent à 86 893,62€ d'amortissement et à 60 000€ de virement de la section fonctionnement à investissement.

Côté recettes, il est prévu :

- Une augmentation du nombre de collectivités adhérentes (Agglomération Valence Romans et 4 syndicats)
- Une stagnation des cotisations (pas d'augmentation du taux - voir rapport n°4)
- Un financement dans le cadre du projet des « Promeneurs du Net » avec le CD07, la CAF et l'ANRU pour 52 500€
- Un financement pour l'animation des EPN sur le département de la Drôme avec le Conseil Départemental pour 37 500€

Section d'investissement :

En **dépenses** :

- le SMI remboursera sa deuxième annuité d'emprunt (chap 16). Les autres dépenses correspondent à l'investissement pour acheter le bâtiment et y effectuer les travaux nécessaires.

En **recettes** :

- L'excédent d'investissement et le FCTVA correspondent aux recettes réelles. Concernant les opérations d'ordre, ce sont les amortissements et le virement de section à section qui produisent cette recette.

Budget Principal SM des Inforoutes

BP 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	133 517,97 €	135 677,53 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 026 936,40 €	1 031 730,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	35 000,00 €
66 – Charges financières	2 500,00 €	2 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	64 608,00 €	
022 – Dépenses imprévues		30 000,00 €
042 – Amortissement et virement section	73 644,24 €	146 893,62 €
Total dépenses de fonctionnement	1 346 206,61 €	1 391 801,15€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	3 600,00 €	3 600,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	786 450,00 €	1 019 600,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	41 000,00 €	1 000,00 €
013 - Atténuations de charges	328 960,00 €	237 000,00 €
042 - Amortissement	3 673,93 €	3 673,63 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	182 522,68 €	126 927,52 €
Total recettes de fonctionnement	1 346 206,61 €	1 391 801,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
16 – Emprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	35 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 037 850,62 €	1 139 414,99 €
23 - Immobilisations en cours		
040 - Amortissement	3 673,93 €	3 673,63 €
Total dépenses d'investissement	1 131 524,55 €	1 188 088,62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget	Propositions Nouvelles
001 - Excédent d'investissement reporté	437 880,31 €	1 025 195,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		
16 – Emprunts et dettes assimilés	600 000,00 €	
040 - Amortissement	73 644,24 €	146 893,62 €
Total recettes d'investissement	1 131 524,55€	1 188 088,62 €

Budget de la régie industrielle et commerciale :

(Suite au dernier Comité Syndical, qui a approuvé la création d'un EPIC afin de prendre le relais de la Régie Industrielle et Commerciale)

L'année 2017 sera la transition entre ces deux budgets.

Au 25 janvier 2017, le tribunal de commerce d'Aubenas ne nous ayant toujours pas immatriculé l'EPIC, **le budget Régie continuera son activité sur le premier trimestre de cette année.**

Au niveau de la section fonctionnement, il est prévu des charges à caractère général et des charges de personnel et frais assimilés afin de répondre aux différentes dépenses du premier trimestre.

Il est prévu au chapitre 67 (Charges Exceptionnelles) une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'EPIC afin que ce budget puisse payer ses premières factures.

Concernant les recettes de la section fonctionnement, il est prévu 30 000 € de Produits de services correspondant aux facturations mensuelles que nous éditons chaque mois et 298 427,41€ d'excédent de fonctionnement.

En section d'investissement, on retrouve depuis 2010 les achats liés au renouvellement des Espaces Publics Numériques et à la location de matériel informatique à destination de nos collectivités et les amortissements correspondants.

REGIE INDU ET COM du SM Des INFOROUTES

BP 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	712 127,59 €	258 870,26 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	340 200,00 €	10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	10 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	30 000,00 €
021 - Virement de section à section	50 000,00 €	
042 – Amortissement	27 851,41 €	29 557,15 €
Total dépenses de fonctionnement	1 180 179,00 €	328 427,41 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	933 537,53 €	30 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	226 641,47 €	298 427,41 €
Total recettes de fonctionnement	1 180 179,00 €	328 427,41 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
20 - Immobilisations incorporelles	42 077,00 €	4 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	61 919,50 €	25 557,15 €
Total dépenses d'investissement	103 996,50 €	29 557,15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016	Année 2017
	Budget Primitif plus DM	Propositions Nouvelles
001 - Excédent d'investissement reporté	26 145,09 €	
021 - Virement de section à section	50 000,00 €	
040 – Amortissement	27 851,41 €	29 557,15 €
Total recettes d'investissement	103 996,50 €	29 557,15 €

Les membres du Comité Syndical n'ont pas de questions, le Débat d'Orientation Budgétaire est donc approuvé à l'unanimité.

4- Contributions des collectivités adhérentes pour l'année 2017

M. Le Président indique que les orientations budgétaires du rapport n°3 ont été élaborées à montant de cotisation constant. En effet, lors de sa séance du 20 Décembre 2016, le Bureau syndical a souhaité proposer, dans cette période incertaine pour les comptes des collectivités, **un maintien de la cotisation pour la cinquième année consécutive.**

Soit pour les trois premiers collèges regroupant les communes isolées et les EPCI à fiscalité propre **une cotisation de 1,1865 par habitants**

Pour le quatrième collège, **le Conseil Départemental de l'Ardèche une participation statutaire de 110 000 €.**

Pour le cinquième collège, les syndicats intercommunaux :

- Moins de 10 agents : 200 €
- de 11 à 19 agents : 400 €
- de 20 à 35 agents : 800 €
- + de 35 agents : 1600 €

Le terme « agent » est entendu comme « équivalent temps plein ».

M. Le Président met au vote cette proposition de participation budgétaire, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve ces participations statutaires.

5- Grille de tarifs 2017

M. Le Président présente la grille de tarifs 2017 qui reste inchangée hors l'augmentation du prix des logiciels Cosoluce qui sont indexés sur l'indice d'ingénierie et le prix de l'activité Hotspot suite au changement de solution technique.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette grille de tarifs.

6- Renouvellement convention d'adhésion à l'Adullact

M. Le Président explique que le syndicat est adhérent à l'association Adullact depuis des années, cette adhésion permet au syndicat de proposer le tiers de télétransmission S2low qui est utilisé par de nombreuses collectivités du Syndicat.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

7- Adhésion à différentes structures pour l'année 2017

M. Le Président propose au Comité syndical l'adhésion ou la ré-adhésion pour l'année 2017 aux structures suivantes :

- Fédération Nationale du Sport Numérique : 20 euros
- Club Europe Sud Rhône-Alpes : 10 euros
- Cyb@rdèche : 10 euros
- Association pour le Développement des E-Procédures (ADeP) : 1 500 euros
- Open Street Map : 50 euros
- AFPI Drôme Ardèche : 12 euros

- Déclit : 1 500 euros
- Faraglo : 180 euros
- Adullact : 3 500 euros

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion à ces associations

8- Convention avec le Conseil Départemental de la Drôme 2017

M. Le Président rappelle en 2013, le Syndicat Mixte des Inforoutes a signé avec le Pôle Numérique de la Drôme une prestation d'animation des Espaces Publics Numériques de la Drôme.

Le Pôle Numérique n'ayant pas renouvelé cette prestation, le Conseil Départemental de la Drôme propose une nouvelle convention pour animer le réseau drômois pour un montant de 37 500 euros pour l'année 2017.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise le président à signer la convention.

9- Règlement intérieur du SM des Inforoutes

M. Le Président vous propose, dans le cadre de sa structuration, le règlement intérieur ci-joint au présent rapport.

Celui-ci a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche en date du 1er décembre 2016.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce règlement intérieur et autorise M. Le Président à signer ce règlement.

10- Créations d'emplois

M. Le Président indique que 3 agents titulaires de catégorie C du Syndicat Mixte des Inforoutes (Mme Athénée ROUBIN, M. Stéphane JEANNIN et M. Julien FERREIRA) ont réussi le concours de catégorie B, le bureau syndical après étude des missions de chacun a validé la création de leurs postes.

Il vous est donc proposé de valider la création de trois postes de technicien de catégorie B et de nommer ces trois agents dessus.

Ces créations ont été budgétisées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui vous a été proposé lors du rapport numéro 3.

M. Le Président indique la fin du contrat de M. Jérôme RAY le 1 mars prochain, cet agent a été affecté à la hotline téléphonique. M. Jérôme RAY a répondu aux besoins du syndicat, M. Le Président propose au comité syndical de prolonger son contrat d'une année.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces créations de postes de catégories B et le renouvellement du contrat d'un an de M. Jérôme RAY

11- Avenant au contrat de prévoyance MNT

M. Le Président explique que suite à la convention de participation signée avec le CDG07 et la MNT en janvier 2014, la MNT propose un avenant avec une augmentation de la cotisation à 1,8% au lieu de 1,47%

Les membres du Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette avenant et autorise M. Le Président à signer celle-ci.

12- Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Vu l'avis du CDG07 prononcé en date du 1 Décembre 2016 par le Comité Technique,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

Le SMI a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs*
- Les compétences professionnelles et techniques*
- Les qualités relationnelles*
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.*

LE CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

1°) De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs*
- Compétences professionnelles et techniques*
- Qualités relationnelles*
- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur*

2°) D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.

3°) De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle ainsi adopté devra faire l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la signature de cette délibération.

Questions Diverses et questions des délégués :

M. Le Président propose de programmer la date du prochain Comité Syndical pour le vote des budgets, la date du Jeudi 16 Mars à 18H30 a été retenue, le Comité Syndical se déroulera si tout se passe bien dans les nouveaux locaux du Syndicat sur la commune de Le Pouzin.

**

M. Le Président rappelle la décision de créer un EPIC lors du dernier Comité Syndical du 24 Octobre 2016, le trésorier demande à compléter cette délibération.

Il est donc proposé de transférer l'ensemble des actifs et le patrimoine de la Régie Industrielle et Commerciale au budget EPIC des Inforoutes en date du 1 mars.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette délibération.

**

M. Le Président indique que dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale, de nouvelles intercommunalités ont été créés.

A ce jour, les Agglomérations d'Annonay Rhône Agglo et Valence Romans Agglo, ainsi que la communauté de communes la Montagne d'Ardèche ont délibéré pour étendre l'adhésion au SMI dans le cadre de leur nouveau périmètre.

**

M. Le Président fait état aux membres du Comité Syndical de l'avancement du projet de nouveau local, celui-ci est actuellement entre les mains des notaires qui ont pris du retard dans la vente de ce bâtiment.

**

M. Christian VIZIER demande des explications sur les soucis qu'il y a eu il y a quelques jours sur les sites internet de certaines communes.

M. Le Président demande à M. Henry Pascal ELDIN, Directeur Technique d'expliquer.

M. Henry Pascal ELDIN explique qu'un site internet sur une ancienne version de Joomla a été piraté à cause d'une faille de sécurité. Ce piratage a nécessité d'isoler le serveur qui hébergeait de très nombreux sites internet. M. TISSIER demande si les clients qui ont des sites internet non à jour sont prévenus.

M. Henry Pascal ELDIN indique que les clients sont prévenus par mail, M. Jean Pierre LEFEBVRE demande s'il n'est pas possible d'y automatiser. M. Henry Pascal ELDIN regardera ce qu'il est possible de faire.

**

La séance est levée à 20H